

notre mieux pour y rallier l'assentiment unanime du pays.

Monsieur l'Orateur, la résolution à l'étude représente une autre étape de notre croissance en tant que nation. Elle décèle et dénote un nationalisme canadien sain, non point un nationalisme borné, ou prévenu, ou chauvin. Ces sentiments ne sont pas de mise à notre époque d'interdépendance où les exigences du nationalisme même le plus fervent doivent souvent, dans l'intérêt de la nation elle-même, être subordonnées aux exigences de l'inter-nationalisme.

Ainsi, en reconnaissant notre nationalisme nouveau, le drapeau à feuilles d'érable qui fait l'objet de cette résolution ne méconnaît pas une vérité patente, savoir que le nationalisme est insuffisant, ni cette vérité, non moins patente, que nous rappelait récemment le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), savoir que, s'il est réconfortant et exaltant de posséder un drapeau national distinctif, il vaut encore mieux qu'il flotte sur un pays libre où fleurissent la justice et la sécurité sociale pour tous.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, suis-je d'avis qu'il est souhaitable de nous donner maintenant un nouveau drapeau? Pour répondre à ma propre question, je voudrais me reporter à l'histoire. Les drapeaux que notre pays a connus ont changé lorsque le Canada est passé de l'état de colonie à celui de Dominion autonome, puis à celui de pays indépendant, avant de devenir un État souverain commandant le respect au sein des différents États du monde. Pendant que ces changements de symbole se produisaient, pour aller de pair avec d'autres changements, nos liens officiels avec le Royaume-Uni ont évolué, eux aussi. Mais nos liens d'amitié et, pour tant de Canadiens, de parenté, ne se sont pas affaiblis. Ils sont aussi forts que jamais. Mais ils ne sont plus assimilés à aucune sorte de subordination politique ou juridique, ce qui leur permet de se renforcer.

Il y a aujourd'hui des liens d'affection, de respect, de tradition et d'adhésion au même idéal, aux mêmes principes, des liens que nous chérissons, car nous avons la même reine et nous sommes membres du même Commonwealth des nations. Toutefois, comme nos liens officiels se sont modifiés—j'aimerais avoir le temps de vous rappeler tous les changements; le Canada peut en être fier—ainsi, nos symboles officiels ont changé.

Dans cette évolution, nous en sommes maintenant à une nouvelle étape, celle de l'adoption d'un drapeau canadien distinctif qui ne pourrait être confondu avec l'emblème d'aucun autre pays. A mon avis, le drapeau que décrit la résolution servira bien cette fin; en effet, il symbolisera et représentera fidèlement le Canada nouveau, ce qui raffermira l'unité de la nation et nous donnera un sens

plus profond d'identité et de fierté nationale. C'est un symbole autour duquel tous les Canadiens, nouveaux et anciens, Canadiens de naissance ou naturalisés, citoyens de toutes origines ethniques, peuvent se rallier et qui peut être le pôle de leur loyauté envers le Canada. Je crois donc que l'attitude adoptée dans cette résolution est audacieuse, logique, sage et qu'elle mérite l'appui de la Chambre et de toute la population du pays.

On a prétendu que le drapeau visé par la résolution ne reflétait pas notre passé. Je sens le poids de cet argument, mais il me paraît mal fondé. Personne ne nierait, naturellement, que nous avons un devoir envers le passé. Mais nous avons un devoir encore plus grand envers le présent et l'avenir. En outre, c'est en étant fidèle à sa véritable substance, à sa véritable signification, et en le rattachant à une nation dorénavant unie que nous nous acquitterons le mieux de notre devoir envers le passé. Pour y parvenir, monsieur l'Orateur, nous devons tous faire certaines concessions dans le domaine sentimental, comme nous l'avons fait autrefois à mesure que se développait notre nation. Je me permettrai de citer, à ce propos, les paroles de M. Stanfield, premier ministre de Nouvelle-Écosse, le 6 avril dernier au *Canadian Club* de Montréal:

Toutefois, il ne serait sans doute pas nécessairement patriotique de ma part d'insister pour qu'on adopte comme symbole national une chose qui m'est précieuse si elle répugnait à un grand nombre d'autres Canadiens. Ce qui serait véritablement canadien de notre part, serait de trouver des symboles que nous, les uns et les autres, pourrions accepter. Mettons l'accent sur ce que nous avons en commun. Il est sûrement possible d'avoir un hymne national et un drapeau qui uniraient le Canada.

C'est dans cet esprit que la Chambre canadienne de commerce a adopté, il n'y a pas très longtemps, à sa réunion annuelle, la résolution suivante:

Que le Parlement du Canada adopte officiellement et autorise un drapeau national distinctif.

Car, d'après la résolution:

Un drapeau national distinctif exercerait une forte influence unificatrice, qui répondrait à notre statut de nation entièrement souveraine.

Je citerai également la résolution suivante de l'Association des clubs canadiens (*Canadian Clubs*), adoptée tout récemment, le 2 juin dernier, à Charlottetown:

Les clubs canadiens assemblés pour leur conférence biennale approuvent le choix d'un drapeau canadien simple, digne et distinctif, et ils offrent leurs services, quand le Parlement aura approuvé un drapeau canadien—s'il l'approuve—quand il s'agira d'encourager son acceptation dans tout le Canada.

D'aucuns diront: N'avons-nous pas déjà un tel drapeau? Je ne le crois pas, et j'aimerais vous dire pourquoi. Le pavillon rouge a honorablement servi le Canada depuis qu'il a été désigné à cette fin par décret du conseil, mais ceux qui préconisent une initiative du Parlement pour le conserver et en faire notre